



## PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### **portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimoine Remarquable (SPR) de la commune de Villefranche-de-Rouergue**

Il sera procédé du lundi 25 novembre 2024 - 9h au 4 janvier 2025 - 12h inclus, soit une durée 41 jours, sur la commune de Villefranche-de-Rouergue à une enquête publique relative au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimoine Remarquable.

#### **Caractéristiques principales du projet :**

La ville de Villefranche-de-Rouergue présente un ensemble architectural, urbain et paysager exceptionnel qu'il convient de protéger et de mettre en valeur. Le projet de Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est l'outil de planification urbaine qui va permettre de préserver et promouvoir le patrimoine de Villefranche-de-Rouergue tout en permettant l'évolution et le développement urbain, en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire.

Par arrêté préfectoral du 20 avril 2016, un secteur sauvegardé dénommé "la bastide de Villefranche de Rouergue" a été créé et délimité sur le territoire de cette commune.

Par délibération du conseil communautaire "Ouest Aveyron Communauté" du 29 juin 2023, le PSMV de la bastide de Villefranche-de-Rouergue a été arrêté.

L'État, par le biais de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC Occitanie), assure la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du PSMV et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aveyron (UDAP de l'Aveyron) apporte un appui technique et scientifique.

A l'issue de l'enquête, le préfet de l'Aveyron se prononcera, par arrêté, sur l'approbation du PSMV, éventuellement modifié, en cas d'avis favorable du conseil communautaire de Ouest Aveyron Communauté. Dans le cas contraire, le PSMV sera approuvé en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du ministre chargé de l'urbanisme, du ministre du patrimoine et du ministre chargé des collectivités territoriales, après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique et au dossier comprenant notamment la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes "Ouest Aveyron Communauté" du 29/06/2023 arrêtant et donnant son accord au projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État de la Préfecture de l'Aveyron : <https://www.aveyron.gouv.fr>

Les observations relatives au projet pourront être envoyées pendant la durée de l'enquête, soit :

- par courrier, à la mairie de Villefranche-de-Rouergue :

Promenade du Guiraudet

12200 Villefranche-de-Rouergue

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (projet de Plan de sauvegarde et mise en valeur (PSMV) de la commune de Villefranche-de-Rouergue) ;

- par courriel et par voie électronique, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

[pref-enquete-psmv-vdr@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-psmv-vdr@aveyron.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Villefranche-de-Rouergue :

Promenade du Guiraudet

12200 Villefranche-de-Rouergue, aux jours et heures d'ouverture au public, hors jours fériés et fermeture exceptionnelle ;

- sur le lien internet de la communauté de communes "Ouest Aveyron Communauté" :

<https://www.ouestaveyron.fr/>

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aveyron - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et du développement durable, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Villefranche-de-Rouergue.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Villefranche-de-Rouergue

Promenade du Guiraudet

12200 Villefranche-de-Rouergue,

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (PSMV de Villefranche-de-Rouergue).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

[pref-enquete-psmv-vdr@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-psmv-vdr@aveyron.gouv.fr)

M. Thierry DELTORT, responsable administratif et financier retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites à la :

Mairie de Villefranche-de-Rouergue :

Promenade du Guiraudet

12200 Villefranche-de-Rouergue

aux dates suivantes :

- Lundi 25 novembre 2024, de 9h à 12h,

- Jeudi 12 décembre 2024, de 9h à 12h,

- Samedi 4 janvier 2025 de 9h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête :

- à la DRAC Occitanie, Pôle du patrimoine et architecture ;

- à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aveyron (UDAP de l'Aveyron),

- en mairie de Villefranche-de-Rouergue ;

- à la préfecture de l'Aveyron (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'environnement et du développement durable) ;
- à la Communauté de Communes "Ouest Aveyron Communauté" ;
- publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aveyron, au lien suivant : <https://www.aveyron.gouv.fr>.

**4 NOV. 2024**

**Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale,**

**Véronique ORTET**